



L'exemple irlandais

Rubrique : actualités - Date : lundi 17 octobre 2005

Le MONDE DE LUNDI qui explique que « L'exemple irlandais inspire les défenseurs d'une loi antitabac », indique qu'une délégation emmenée par le député Yves Bur s'est rendue en Irlande où l'usage du tabac est prohibé dans les pubs et les restaurants. Le journal note qu'avant de déposer son projet de loi visant à interdire le tabac dans tous les lieux publics, le député, accompagné d'un petit groupe, a rencontré en Irlande les personnes à l'origine de l'interdiction du tabac dans les pubs et restaurants, interdiction qui « semble aujourd'hui être acceptée et appliquée ». Précisant que les établissements qui ne respectent pas la loi sont passibles d'une amende de 3000 euros et que les récalcitrants peuvent être dénoncés anonymement sur une ligne de téléphone spécifique, le quotidien estime que « visiblement l'argumentaire » qui base l'interdiction sur la nécessité de protéger les salariés du tabagisme passif « a porté ses fruits ». « Il a fallu faire face à beaucoup de résistances » dit le ministre irlandais de la santé ». Cependant poursuit le journal si « le combat a été long et rude (&) les critiques avancées par les opposants au projet (&) sont tombées une à une ». Ainsi face à l'argument d'une atteinte aux libertés individuelles, le gouvernement a rétorqué « Le droit de fumer n'inclut pas celui de nuire à la santé des autres ». Un responsable syndical se souvient « Nous avons dû convaincre le public que les bars sont des endroits où des gens travaillent ». D'après l'Office central des statistiques, les conséquences néfastes pour l'économie ont été « quasi inexistantes ». Le journal qui souligne que la baisse de 3,3 % du volume d'alcool vendu dans les pubs était une tendance antérieure à la loi antitabac, précise que par ailleurs l'emploi n'a subi aucune répercussion et que la fréquentation touristique du pays a augmenté. Soulignant que le Dr Shall Allwright, épidémiologiste, juge l'idée d'une surévaluation des risques du tabagisme passif « impossible à défendre », le journal révèle que les mesures effectuées dans les pubs sur la qualité de l'air ont clairement montré que les barmans étaient les plus exposés aux dangers de la fumée. D'après Le Monde, c'est « à force de pédagogie et de campagnes médiatiques que le gouvernement irlandais, soutenu par 17 organisations de la société civile, l'ensemble de la classe politique et les syndicats a fini par convaincre l'opinion publique ». Un responsable syndical assure « La détermination des pouvoirs publics, le consensus politique et le fait que les conséquences sur la santé étaient clairement comprises ont été des facteurs de réussite déterminants ». Yves Bur qui se dit « prêt à affronter les critiques » affirme à son départ de Dublin « l'interdiction de fumer dans les bars et restaurants est inéluctable. Le problème n'est pas de savoir si cela se fera mais quand cela se fera ». Rapportant qu'il dit avancer en « éclairé » sur ce sujet où la prudence politique est de mise mais qu'il est persuadé que « l'opinion publique est prête à ouvrir le débat », Sandrine Blanchard précise qu'il veut proposer un nouveau texte « simple et sans ambiguïté » avec « des sanctions significatives et un vrai système de contrôle pour montrer la détermination politique face à un enjeu de santé publique ». Le patron du plus vieux pub de Dublin affirme « mes ventes d'alcool ont augmenté parce que les clients restent plus longtemps » et un amateur de bière plaisante « on a une main libre pour le deuxième verre ». Conclusion sur une question de la journaliste « Les Irlandais auraient-ils tendance à oublier le tabac dans l'alcool ? »

Un encadré sur l'Italie où « l'interdiction bien respectée n'a vidé ni les bars ni les restaurants ». Le journal qui signale que d'un jour à l'autre, le 10 janvier, « l'Italie est devenue un paradis pour non fumeurs » car il est interdit de fumer dans tous les lieux publics du pays, précise que la loi de 2002 accordait un délai de deux ans aux propriétaires d'établissements recevant du public pour se mettre en conformité avec la loi et créer des espaces fumeurs selon des normes très strictes. Indiquant qu'au final moins de 2% des restaurants et bars ont réalisé ces travaux, le quotidien souligne que toute la péninsule est donc devenue un espace non fumeur et que tous les fumeurs ont écrasé leur mégot encouragés par un barème de sanctions sévères (275 euros pour le consommateur et jusqu'à 2200 euros voire une suspension de licence pour le propriétaire). Le journal qui observe que l'été on fume aux terrasses, que l'hiver on se

retrouve sur les trottoirs et que par tous les temps, les jeunes sortent de boîte de nuit pour une courte pause cigarette, relève que le lobby des restaurateurs est aujourd'hui silencieux car le bannissement du tabac n'a pas vidé les trattorias et qu'au contraire 9,5% de personnes disent aller plus souvent au restaurant. Du côté des « mauvais élèves » le journal pointe du doigt ceux-là même qui ont voté la loi et que la presse a surpris à déambuler en faisant des ronds de fumée dans la salle des pas perdus de la Chambre des députés.

« SUS au tabagisme » titre l'éditorial du Monde qui souligne que la toxicité du tabac pour l'entourage n'est plus à démontrer et que si l'on ne peut interdire aux fumeurs de s'intoxiquer volontairement « il y va de la santé publique de les empêcher de contaminer ceux qui ne veulent pas être dépendants et encore moins victimes du tabac ».

L'éditorialiste qui évoque la proposition de loi d'Yves Bur, estime que depuis la loi Evin, la France « a renforcé son dispositif contre le tabagisme » avec ce résultat que le nombre de fumeurs a baissé de 34,9% en 1999 à 30% en 2004. Notant qu'Yves Bur qui « veut aller plus loin (&) veut transposer l'exemple irlandais », l'édito fait état dans ce pays du soutien de tous les partis et syndicats à la mesure et des fortes amendes prévues, pour préciser que si « le chiffre d'affaire des pubs a baissé », le nombre de fumeurs aussi, passant de 31% à 23% aujourd'hui. Le quotidien qui relève que pour Yves Bur ce mouvement est « inéluctable » et que la France emprunte le même chemin que de nombreux pays européens, juge néanmoins que « la difficulté (&) est de concilier l'impératif de santé publique - qui doit prévaloir - et la liberté individuelle qu'il faut aussi préserver, face à un Etat qui a tendance à investir un nombre croissant de domaines relevant jusqu'alors de la vie privée ». Et l'éditorialiste d'imaginer que l'on pourrait proposer un amendement visant à ce que « la liberté de fumer reste accordée à ceux - clients et employés- qui en acceptent le risque en toute légalité puisque personne ne songe à interdire la culture et la vente du tabac ». Conclusion sur l'Etat « schizophrène » qui lutte contre le tabac tout en empochant les taxes, avec cette question « Est il prêt à se passer d'une telle manne ? ».